



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5850^e séance

Mardi 11 mars 2008, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Verbeke
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Wang Guangya
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettlhi
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)
du Conseil de sécurité

Lettre datée du 6 mars 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Serbie auprès
de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/162)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

Lettre datée du 6 mars 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/162)

Le Président (*parle en russe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Serbie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Serbie, S. E. M. Vuk Jeremić.

Sur l'invitation du Président, M. Jeremić (Serbie) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit suite à la demande présentée dans une lettre, datée du 6 mars 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies, publiée en tant que document S/2008/162.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vuk Jeremić, Ministre des affaires étrangères de la Serbie.

M. Jeremić (Serbie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance du Conseil de sécurité.

Une fois encore, nous nous réunissons ici pour débattre de l'évolution inquiétante de la situation dans la province méridionale serbe du Kosovo-Metohija,

placée sous administration de l'ONU depuis juin 1999. Une fois encore, nous nous voyons contraints de débattre des conséquences dangereuses de la déclaration unilatérale, illégale et illégitime d'indépendance faite le 17 février de cette année par les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo. En faisant cette déclaration, elles ont directement porté atteinte au fonctionnement même du système international, car la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité impose à tous les États Membres une obligation contraignante au titre du Chapitre VII de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Serbie.

La vingtaine de pays qui ont donné leur appui à la cause sécessionniste des Albanais du Kosovo ont contribué à accentuer l'instabilité, l'insécurité et l'imprévisibilité du système international. La reconnaissance de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo vis-à-vis de la Serbie légitime la doctrine consistant à imposer des solutions aux conflits ethniques. Cela légitime l'acte de sécession unilatérale d'un acteur provincial ou non étatique. Elle transforme le droit à l'autodétermination en un droit à l'indépendance reconnu. Elle légitime la partition forcée d'États souverains reconnus par la communauté internationale. Elle procure en outre à tout groupe ethnique ou religieux ayant des griefs contre sa capitale des directives sur la manière de parvenir à ses fins.

Je tiens à être très clair : nous ne reconnâtrons jamais la tentative des autorités de Pristina de faire unilatéralement sécession de la Serbie. Nous appelons les pays qui l'ont reconnue à revoir leurs positions, et nous demandons à ceux qui ne l'ont pas fait de demeurer à nos côtés, de nous aider à continuer de défendre le système international pour qu'il ne soit pas fondamentalement sapé.

Avec la franchise que nous devons à ceux qui sont le plus directement touchés par ce précédent dangereux, sans oublier ceux qui pourraient l'être dans un avenir proche, posons-nous les questions suivantes. Les principes des relations internationales ont-ils progressé en arrachant le Kosovo d'un pays gouverné démocratiquement? La province du Kosovo, entité plongée dans l'incertitude qui ne peut pas acquérir une légitimité internationale par le biais de son adhésion à l'ONU, sera-t-elle capable de parvenir à une prospérité durable sans Belgrade? De même, la stabilité et la coopération régionales ont-elles été renforcées par le

choix pervers actuellement imposé à nos voisins – choisir entre la Serbie et le Kosovo?

Depuis le 17 février, la situation sur le terrain s'est détériorée, ce qui la rend plus difficile à contrôler. Ce n'est pas ce qui aurait dû se produire.

On peut comprendre que la réaction en Serbie à la déclaration unilatérale d'indépendance de Pristina ait été claire et forte. La grande majorité des Serbes estiment avoir agi avec dignité. Des centaines de milliers de personnes se sont regroupées à Belgrade le 21 février pour manifester pacifiquement et dans le recueillement leur chagrin. Jeunes et vieux, riches et pauvres, elles sont venues de toutes les régions serbes pour manifester leur opposition à la partition forcée de leur pays.

Il est regrettable qu'un petit nombre de ceux qui se sont rassemblés à Belgrade ce jour-là aient eu recours à la violence. Les attaques contre des ambassades étrangères, contre des magasins du centre-ville et des bâtiments publics étaient tout aussi inacceptables que déplorables. Je tiens, au nom de mon gouvernement, à exprimer sans réserve mes regrets aux pays dont les ambassades ont été endommagées. Nous les assurons que toutes les mesures ont été prises pour veiller à ce que cela ne se reproduise plus.

La violence n'est pas la réponse – ni à Belgrade, ni à Mitrovica, ni à Pristina. La violence n'est la réponse nulle part en Serbie. Toutefois, la violence a été une réalité dans notre province méridionale pendant trop longtemps. Les événements qui se sont produits sous une dictature dans les années 90 étaient terribles et ne doivent jamais être minimisés.

Mais, je rappelle au Conseil que notre expérience collective serbe est marquée par le souvenir des événements survenus après juin 1999. En temps de paix, malgré la présence de l'ONU, des centaines de milliers de Serbes ont été expulsés du Kosovo. Des dizaines de milliers de foyers serbes ont été réduits en cendres. Des milliers de Serbes ont été assassinés ou sont portés disparus et présumés morts. Et plus de 150 églises orthodoxes et monastères serbes ont été détruits. Les Serbes de la province ont été livrés à des pogroms savamment orchestrés et brutalement exécutés par des Albanais du Kosovo, qui ont été récompensés pour leur comportement violent.

La République de Serbie n'acceptera pas qu'on lui impose une solution qui constitue une violation fondamentale de nos intérêts nationaux légitimes. Tant

que les tentatives de certains de nous exclure se poursuivront, nous continuerons de nous adresser à cet organe et à tous les autres organes pertinents, et nous emploierons tous les moyens juridiques, diplomatiques et politiques à notre disposition pour continuer d'affirmer nos droits souverains fondamentaux.

De même, je signale au Conseil que la Serbie est disposée à progresser dans un esprit constructif. Nous devons éliminer la menace qui consiste à imposer des réalités dénuées de tout fondement juridique, car de telles tentatives ne font qu'engendrer des attitudes défensives et d'autoprotection qui nous éloignent davantage les uns des autres. Nous devons commencer à parler honnêtement les uns avec les autres pour évaluer les décisions prises, les erreurs commises, les menaces apparues et les concessions qui doivent être faites.

Nous devons nous réunir et réfléchir ensemble. Et nous devons œuvrer de concert pour instaurer la confiance nécessaire afin que tous les Balkans occidentaux prennent une fois de plus des mesures audacieuses et historiques sur la voie d'un avenir européen commun. Je crois en effet qu'aucun d'entre nous ne peut se permettre de laisser passer de nouvelles occasions d'instaurer la confiance, de rechercher l'entente, de consolider les valeurs et de parvenir à une solution juste et mutuellement acceptable qui profitera à tous.

Ne pas traiter cette question en prêtant la plus grande attention révérencieuse à la Charte des Nations Unies, en faisant montre du plus profond respect pour la réputation et le legs des opérations de maintien de la paix de l'ONU et d'un souci extrême à l'égard de la crédibilité du Secrétaire général est simplement une solution trop difficile à cerner. En résumé, nous devons cesser de nous demander ce qu'il va se passer prochainement et réfléchir de concert sur ce que nous pouvons encore réaliser.

Je voudrais insister sur le fait que la Serbie ne souhaite aucun mal aux Albanais de souche de notre province méridionale. Nous continuons de prendre au sérieux leur droit à une autonomie substantielle tout en demeurant sous une souveraineté commune avec la Serbie. Il est dans notre intérêt – vital – de voir toutes les communautés kosovares prospérer – prospérer ensemble – dans la paix, la sécurité et la réconciliation en tant que voisines dans une société progressiste imprégnée d'espoir et de pardon. C'est pour cette raison que la Serbie n'a pas l'intention d'imposer un

embargo, et c'est pourquoi nous avons une politique claire qui se fonde sur le non-recours à la force des armes.

Dans le même temps, nous continuerons de faire en sorte que les Serbes du Kosovo ne continuent pas de vivre dans la crainte, isolés dans un ghetto, comme cela a été le cas ces huit dernières années. Nous veillerons à ce que leur avenir se fonde sur des garanties tangibles, au lieu de promesses vagues et des juridictions illicites.

La résolution 1244 (1999) doit être pleinement respectée. C'est la seule manière d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation sur le terrain. Il ne doit pas y avoir d'atteinte au mandat clairement défini de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) par le Conseil de sécurité. C'est pourquoi nous exigeons vigoureusement qu'il n'y ait aucun transfert d'autorité de la MINUK à un autre organe. Cela est d'une importance capitale.

Je tiens à assurer le Conseil de sécurité que la République de Serbie continuera de respecter la résolution 1244 (1999). D'aucuns ont, hélas, pris une mesure qui sème la division en interprétant la résolution de manière personnelle pour satisfaire leurs objectifs égoïstes. Il est particulièrement regrettable que certains pays européens se soient joints à cette entreprise douteuse, en reconnaissant, dans un premier lieu, la déclaration unilatérale d'indépendance par les autorités de Pristina, entérinant ainsi un grave recul des perspectives européennes de la région, et en deuxième lieu, en créant la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo (EULEX Kosovo) et le Groupe de pilotage international affilié des pays.

La mission EULEX et le Groupe de pilotage international se sont fixé l'objectif d'accompagner la mise en œuvre de la Proposition globale de règlement portant statut du Kosovo, baptisée Proposition Ahtisaari. Or cette proposition n'a jamais été entérinée par le Conseil de sécurité, seule institution compétente pour légitimer des modifications apportées à la nature de la présence internationale au Kosovo.

La position fondamentale de la République de Serbie est donc la suivante : la mission EULEX et le Groupe de pilotage international agissent en dehors du cadre défini par la résolution 1244 (1999) et leurs activités sont en contradiction flagrante avec les principes de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki. Que l'on me comprenne bien, je ne veux pas dire que l'Union européenne n'est pas la bienvenue dans notre province méridionale. Car en

principe nous accueillons favorablement les marques d'intérêt de l'Europe à l'égard de mon pays, y compris le Kosovo. Néanmoins, cet intérêt doit s'inscrire dans un mandat légal aux contours bien définis, ce qui suppose l'approbation du Conseil de sécurité. Nous devons travailler ensemble pour résoudre ce problème au sein même de cet organe.

Le Président serbe Boris Tadić a parlé il y a quelques jours de notre volonté de signer immédiatement l'Accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Malgré nos problèmes actuels, je tiens à confirmer cette position de principe, à laquelle adhère la très grande majorité de mes concitoyens. Notre héritage, notre culture, nos croyances et notre histoire sont profondément européens. L'Europe est devenue un vivier de valeurs qui représente une source de stabilité et de sécurité pour notre continent autrefois marqué par des divisions. Elle est devenue un antidote à l'isolement, au protectionnisme, à la crainte, à l'extrémisme et à la guerre. Elle rassemble les peuples, élargit les marchés, promet des lendemains plus prospères, consolide les gains acquis et incite à régler les différends en harmonie avec les plus nobles aspirations de l'humanité au lieu de céder aux instincts les plus vils.

Une Europe qui bâtit et intègre afin de saisir toutes les possibilités que le XXI^e siècle offre aux audacieux et aux clairvoyants, voilà l'Europe à laquelle nous adhérons et à laquelle nous espérons appartenir. Nous sommes malheureusement arrivés au bord du gouffre. Il n'y a qu'ensemble que nous pourrons le franchir. Regardons au-delà de la division imminente et pensons à l'avenir de sécurité qui attend l'ensemble des Balkans occidentaux au sein de l'Europe.

La République de Serbie est prête à être un partenaire constructif au service de la paix, de la stabilité et de la réconciliation régionales. Nous sommes résolus à engager un dialogue et des négociations de bonne foi avec tous. Nous resterons fidèles aux principes du droit international. La République de Serbie est prête. Nous sommes prêts à accueillir une série de réunions avec la MINUK autour d'un large éventail de questions, telles que le statut de la population serbe du Kosovo et de l'Église serbe orthodoxe, les bureaux de douane, le statut des juges et policiers serbes du Kosovo dans la province méridionale, et bien d'autres encore.

Nous devons régler des problèmes concrets et résoudre les difficultés quotidiennes des plus

vulnérables de la province tout en prêtant attention au coût humain de nos actes. Chaque jour qui passe sans que l'on travaille à un accord fait naître des espoirs irréalistes, des craintes irrationnelles et des situations périlleuses et discordantes sur le terrain. Je voudrais rappeler la position ferme de la Serbie : la paix et la sécurité régionales peuvent être consolidées par le dialogue, non par la contrainte; de gré, non de force; et dans le respect de la loi, non par la volonté du plus fort.

Demain marquera le cinquième anniversaire de l'assassinat du premier chef du gouvernement démocratiquement élu de la Serbie, M. Zoran Djindjic. Il fut la locomotive de notre succès démocratique et le visionnaire de notre place en Europe. Un mois avant son assassinat, M. Djindjic avait adressé à plusieurs dirigeants de la planète des lettres sur le statut futur du Kosovo au sein de la Serbie et sur le statut futur de la Serbie au sein de l'Europe. Il y a représenté la Serbie comme étant tout aussi fière de son avenir européen que de son passé national. Il y a exposé l'importance de préserver notre identité tout en élargissant le champ. Enfin, il a écrit que « la pire option qui soit est que quelque chose se passe au Kosovo sans notre participation et sans notre responsabilité objective ».

Or voilà, des personnes mal avisées ont choisi la pire option, pour reprendre les termes de M. Djindjic. Ces acteurs extérieurs ont choisi de sacrifier les priorités géostratégiques régionales au profit des aspirations communautaires extrémistes des Albanais du Kosovo. Pire, ils ont privilégié l'opportunisme à l'art de gouverner. Le système international s'en est trouvé ébranlé. Il est toutefois possible de le stabiliser. En agissant ensemble, nous pourrions, à mon avis, mettre fin à nos désaccords sur le Kosovo dans les semaines et les mois à venir.

Des élections auront lieu en Serbie au mois de mai. Leur résultat sera décisif pour mon pays et pour l'ensemble des Balkans occidentaux. Car ce sera l'heure de prendre une grave décision. Des dissensions concrètes et bien réelles existent en Serbie autour des questions économiques et sociales ainsi qu'autour de la question cruciale de l'avenir de la Serbie au sein de l'Europe. Chaque citoyen serbe sera amené à faire un choix précis et difficile. Je voudrais indiquer clairement ce qui ne sera pas l'objet de ces élections. Elles ne porteront pas sur la politique serbe à l'égard de la province sécessionniste du Kosovo-Metohija.

Que l'on ne s'y trompe pas : il ne règne, en Serbie, aucun désaccord autour de cette question fondamentale, qui touche à la nature de l'identité de notre nation. Mon pays est fermement uni à propos du Kosovo. Et nous le resterons. Nous continuerons de défendre notre souveraineté et notre intégrité territoriale. Nous resterons inébranlables dans notre volonté d'aider nos frères à surmonter la crise actuelle. Nous mettrons à profit le sentiment d'unité engendré par le Kosovo pour préserver une Serbie démocratique, entière et libre, pleinement intégrée dans la communauté internationale et renforcée par la confirmation de la légitimité du système international. Le Kosovo fera toujours partie de la Serbie.

Merci, Monsieur le Président, de m'avoir permis de prendre la parole devant le Conseil en cette heure décisive pour nous tous.

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 15 h 30.